

Ligne Garonne : Le tram avance !



DOSSIER DE PRESSE

4 avril 2011

SOMMAIRE

⇒ **La Ligne Garonne**

1. Le tracé
2. En quelques dates
3. En quelques chiffres

⇒ **Le 18 avril : lancement des travaux**

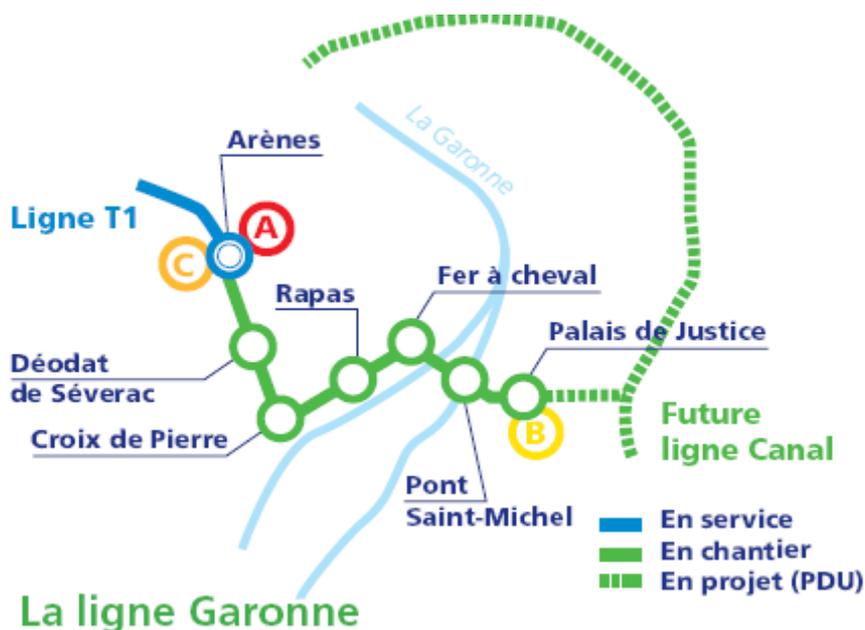
1. Planning général
2. Travaux de déviation de réseaux
3. Itinéraires conseillés
4. Déviation des lignes de bus et navettes de substitution

⇒ **L'accompagnement durant le chantier**

1. Le dispositif d'information et de médiation
2. L'indemnisation des commerçants
3. Le règlement de chantier
4. La charte d'engagement des concessionnaires et des intervenants

La Ligne Garonne

1 Le tracé



La ligne Garonne prend naissance à la station Arènes de la ligne T1.

Elle quitte le pôle multimodal en obliquant boulevard Koenigs avec une implantation latérale des voies et traverse la place Émile Male aménagée.

Elle emprunte ensuite le boulevard Déodat de Séverac toujours en latéral, de façon à assurer une continuité avec le boulevard Koenigs, puis passe sous la voie ferrée.

La traversée de la Croix de Pierre s'effectue à l'extérieur du carrefour dont l'aménagement avec bassin et fontaine n'est pas modifié.

Avenue de Muret, la ligne Garonne passe au centre de la chaussée, afin de maintenir le stationnement et les arbres. En raison de l'étroitesse de l'avenue à l'approche du Fer à Cheval, une section de ligne sera en circulation mixte. Puis au pont Saint-Michel, le tram circule côté aval (Ramier) jusqu'au Palais de Justice.

Ainsi la trémie routière (souterrain) de la place Lafourcade est supprimée, la circulation automobile est canalisée et une grande esplanade est aménagée sur les allées sur lesquelles les quatre rangées actuelles d'arbres sont conservées.

La ligne Garonne desservira 34 000 habitants et 16 000 emplois ainsi qu'un nombre important d'équipements et services parmi lesquels :

- 6 lycées, 7 collèges, l'IUFM, le futur quartier des sciences.
- Le Stadium, la piscine municipale, les équipements sportifs et de loisirs de l'île du Ramier, la Prairie des Filtres
- Le Palais de Justice
- Le Muséum, le Jardin des Plantes, le théâtre Sorano, le Grenier Théâtre, le Bijou...



2 En quelques dates...

28 mars 2011	Déclaration du projet en Comité Syndical
Avril 2011 à début 2012	Travaux préparatoires (déviations de réseaux)
Septembre 2011	Début de réalisation des ouvrages d'art - Premiers travaux de construction de la plate-forme de voie
Printemps 2012	Première pose de rails
Été 2012	Commencement des travaux d'équipement
Été 2013	Fin des travaux et début de la période d'essais
Fin 2013	Mise en service de la ligne Garonne

3 En quelques chiffres...

Longueur : **3,8** kilomètres.

Rames : **32** mètres de longueur ; **208** places. Matériel roulant identique à celui de la ligne T1.

Vitesse commerciale escomptée : **20** kilomètres à l'heure.

Distance moyenne entre les stations: **550** mètres.

Amplitude de service : de **5h15** à **0h30** – jusqu'à 1h30 les nuits du vendredi et samedi.

Trafic estimé : **30 000** voyages/jour.

Coût de l'investissement : **115** millions d'euros environ.

Le 18 avril : lancement des travaux

Avec la ligne Garonne, le tramway progresse de près de quatre kilomètres en ville.

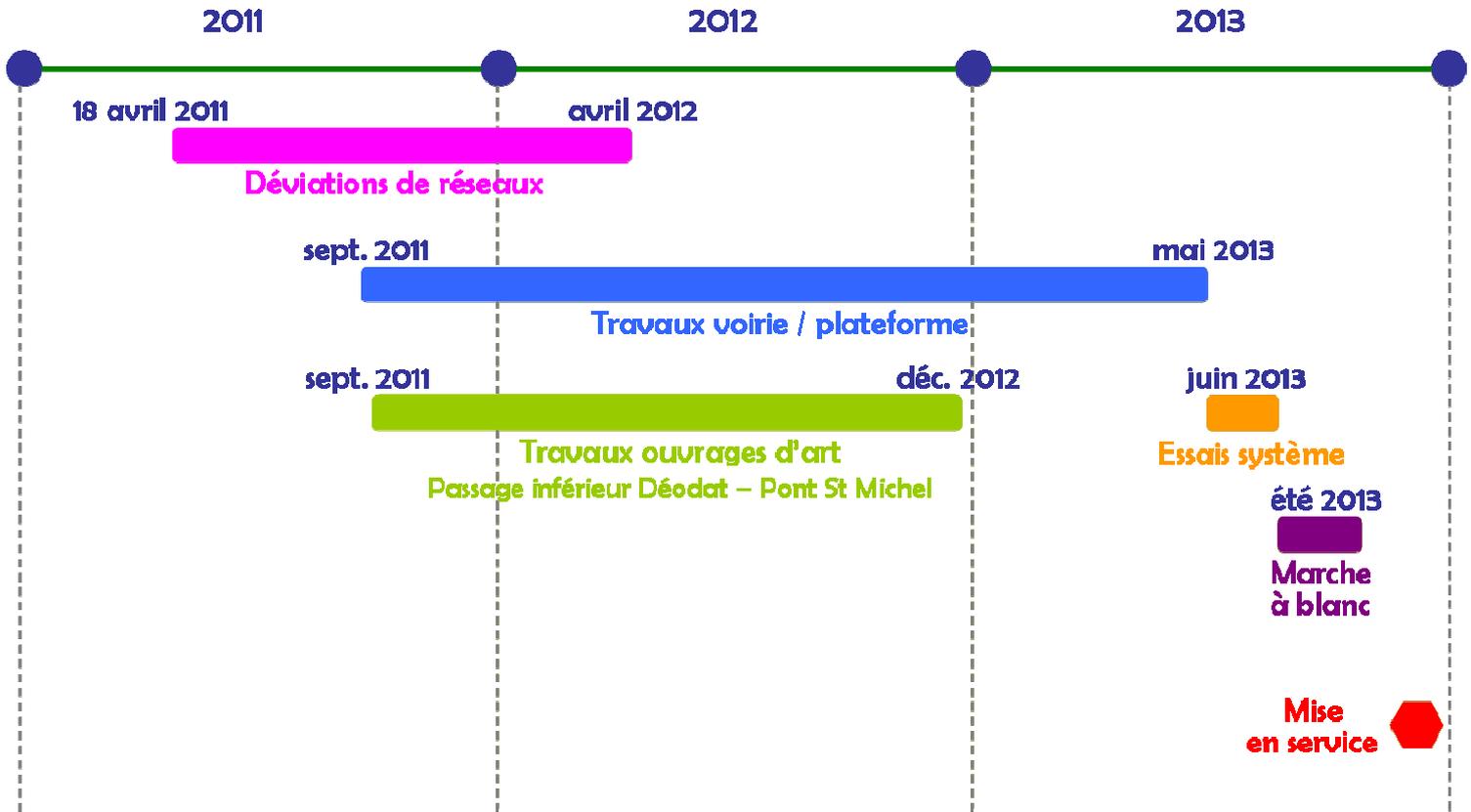
Il va irriguer des quartiers denses et dynamiques comptant nombre d'habitants, d'emplois et de services. La réalisation de ce prolongement nécessite une organisation des travaux adaptée à un milieu urbain très animé.

Se déroulant en milieu fortement urbanisé, la construction de la ligne Garonne nécessite une organisation des travaux délicate et complexe.

Le chantier comporte les phases traditionnelles liées à la réalisation d'une ligne de tramway : déviations de réseaux, confection de la plate-forme et pose des voies, équipements et installations des systèmes électriques et électroniques. En outre, ont lieu d'importants travaux de voirie destinés à embellir la ville : restructuration de grandes artères de circulation, réaménagement de places et plantation de végétaux.



1 Planning général des travaux

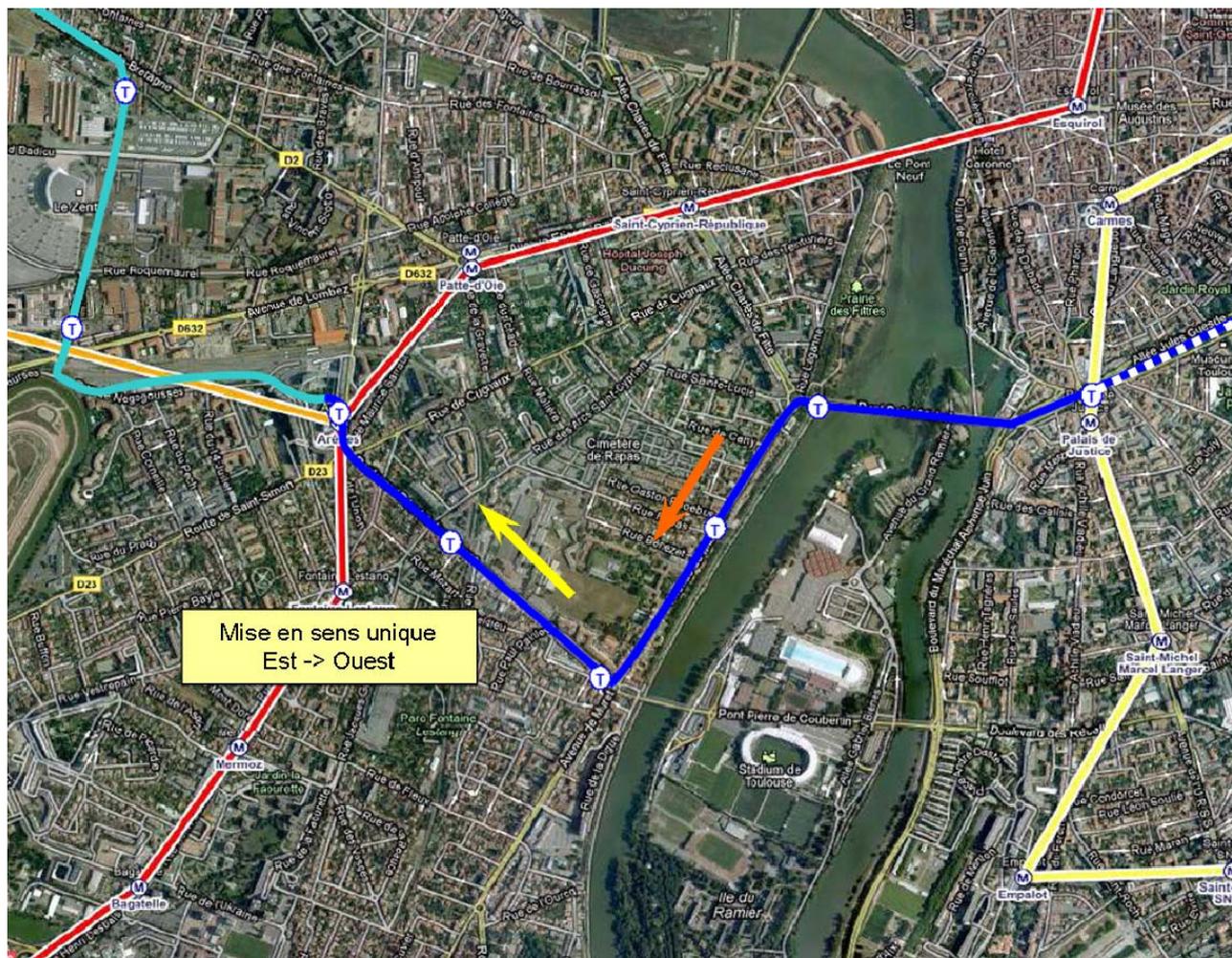


2 Travaux de déviation de réseaux

18 avril 2011 : travaux de déviation des réseaux
 Plan de circulation

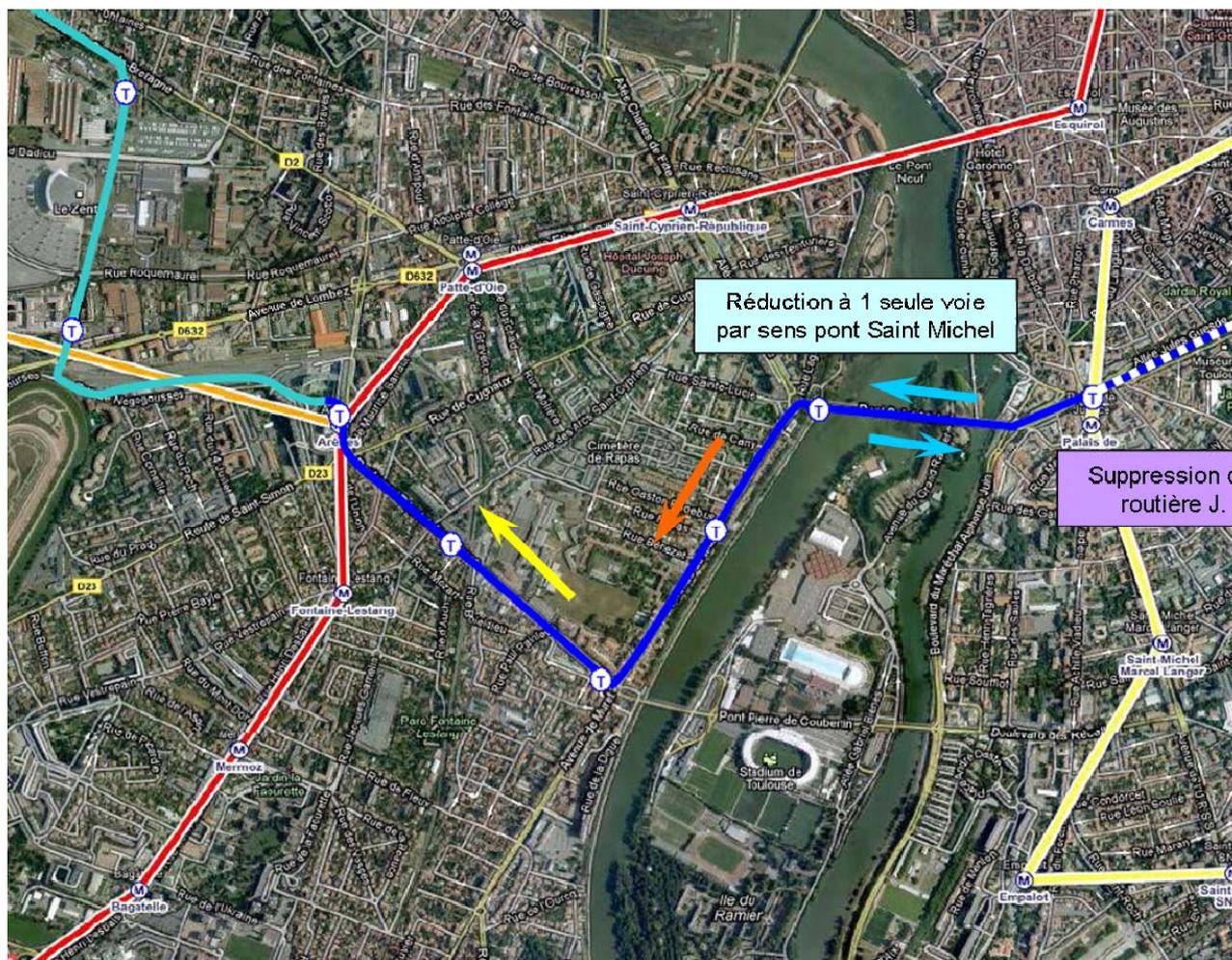


Fin juin 2011 : déviations de réseaux au droit du passage inférieur Déodat de Séverac



Mise en sens unique
 Est -> Ouest

Septembre 2011 : déviations de réseaux début des travaux secteur Feuga/Guesde



Réduction à 1 seule voie
 par sens pont Saint Michel

Suppression de la trémie
 routière J. Guesde

3 Itinéraires conseillés



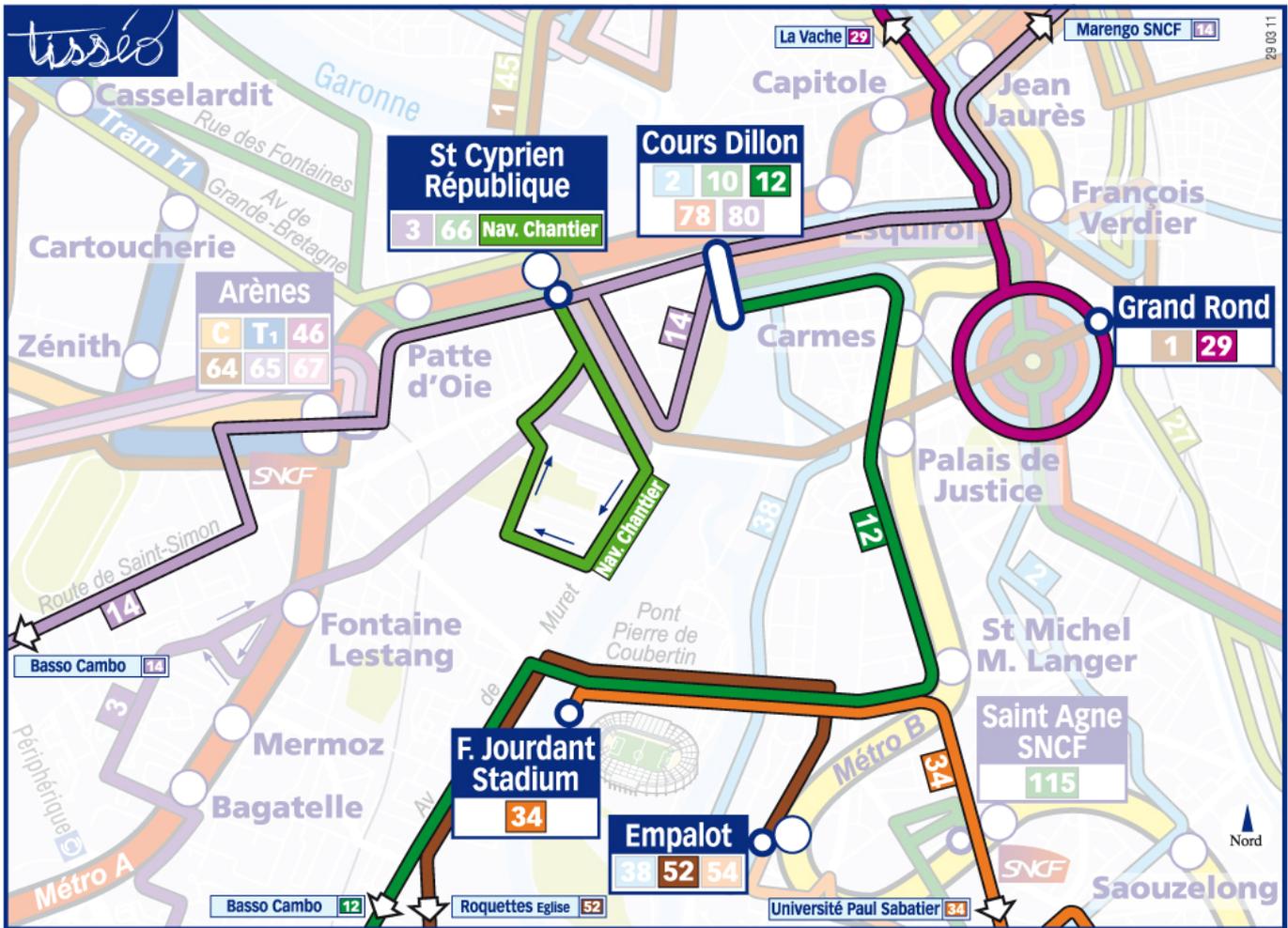
Dès le 18 avril, le chantier du Tram Garonne commence. Les travaux entraînent des modifications de circulation, en particulier avenue de Muret et boulevard Déodat de Séverac. Des itinéraires sont conseillés pour éviter ces axes. Ils sont mis en place à partir du périphérique.

Des panneaux fléchés indiquent le chemin à suivre pour rejoindre le centre de Toulouse en voiture.

Le réseau de transport en commun et les parcs relais du métro et des bus en site propre sont accessibles pour accéder aisément au cœur de l'agglomération.

Parc Relais (P + R) Tisséo :
 Basso Cambo et Arènes (ligne A)
 Ramonville (ligne B)

Pendant le chantier des lignes de bus sont modifiées :



Dès le 18 avril 2011, lors de la mise en place en sens unique de l'avenue de Muret, **trois lignes de bus sont concernées :**

12 - Le parcours est modifié entre Croix de Pierre et Palais de Justice.

La ligne n'empruntera plus l'avenue de Muret, ni le pont Saint-Michel. Elle rejoindra Palais de Justice et le Cours Dillon, le boulevard des Récollets et la Grand Rue Saint-Michel.

29 - Le terminus est ramené au Grand-Rond. L'itinéraire via les allées Jules Guesde, la rue Achille Viadieu, le boulevard des Récollets et la Grand Rue Saint-Michel est abandonné, car il est en grande partie repris par la ligne 12.

52 - Son parcours est raccourci. À partir de la Croix de Pierre, il emprunte le Pont Coubertin et le pont Garigliano, puis le boulevard des Récollets, pour faire terminus à la station de métro Empalot.

Fin juin, mise en sens unique du boulevard Déodat de Séverac, **trois autres lignes sont modifiées :**

14 - L'itinéraire sera légèrement modifié dans le secteur des Arènes, par la rue du 14 juillet, afin d'éviter la place Emile Male en travaux.

31 - La ligne ne fonctionne pas durant les travaux. La desserte du Parc des Expositions étant assurée par les lignes 12, 34 et 52 qui circulent sur le pont Coubertin.

34 - Le terminus est ramené à l'arrêt Fernand Jourdan-Stadium. La section menant à Arènes via le boulevard Déodat de Séverac n'est plus desservie.

Accompagnement durant le chantier

1 Le dispositif d'information et de médiation

Il ne peut y avoir de travaux sans entraîner de modifications dans l'organisation de la vie quotidienne et sans occasionner de gêne.

Tout cela a conduit à concevoir une communication de proximité qui facilite la compréhension des opérations qui ont lieu sous le regard du public et qui aide à résoudre les petits problèmes que chacun peut rencontrer journallement.

Pour vous informer différents supports sont mis en œuvre : papier, électronique, signalétique extérieure, affichage...

Un important dispositif de communication :

- Une équipe de 6 médiateurs sur le terrain du lundi au samedi
- Un local dédié à l'information
- Un site internet dédié au projet – www.ligne-garonne.fr
- Un numéro vert gratuit 0 800 744 331 (7j/7 – 24h/24)
- Des réunions publiques commerçants et riverains dont les prochaines sont les 04/04/11, 05/04/11, 11/04/11, 12/04/11
- Des lettres d'informations sur le déroulement des travaux et les modifications des conditions de circulation

2 La procédure d'indemnisation des commerçants

Ce dispositif d'indemnisation amiable a fait les preuves de son efficacité sur la ligne B et la ligne T1.

3 Le règlement de chantier

Un règlement de chantier applicable à toutes les entreprises a été mis en place. Ce règlement définit les règles de propreté, d'accessibilité, d'image et de sécurité à respecter durant les travaux.

4 La charte d'engagement des concessionnaires et intervenants

Les entreprises concessionnaires de réseaux s'engagent sur la façon de mener les travaux de déviations de réseaux préparatoires aux travaux du tramway à travers la signature d'une charte de bonne conduite.

Cette charte traite de l'organisation des chantiers et de l'information à communiquer sur les travaux, de la sécurité des personnes et des biens et du respect de l'environnement.

